

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° 364

présenté par

M. Charles de Courson, M. Castellani, Mme Dubié, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle,  
M. Pancher, M. Simian et Mme Wonner

-----

### ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« pressions »

les mots :

« menaces, physiques ou verbales, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, tout en conservant l'objectif initial de l'article, a pour but de remplacer la formulation « pressions » par la formule « menaces physiques ou verbales ». Cette rédaction est plus précise et sera ainsi juridiquement plus opérante et moins sujette à interprétation.